

Le mercredi 09 juillet 2025 à 20h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien.

Membres présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, MUTEREL Nadine, GUZA Hélène, BENOIT Francine. Messieurs DEVIE Jean, PAIN Anthony, JADART Michel,

Absents excusés : Messieurs SAMYN Philippe et BRAVO ALVAREZ Samuel

Absent non excusé : Monsieur MATHIEU Laurent

Pouvoir : Monsieur SAMYN Philippe a donné pouvoir à Madame BERNARD Marie-Claude

Ordre du jour

- Prise en charge partielle suite à fuite d'eau
- Avis du Conseil Municipal sur modification des conditions d'exploitation d'un parc éolien
 - Point sur les finances
- Changement de gérance de "la table de Saint-Berthauld"
 - Vente et achat tracteur communal
- Organisation cérémonies du 14 juillet 2025
 - Questions diverses

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MUTEREL Nadine est désignée secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 21 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal à cette date.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation, monsieur LANEAU Philippe, Maire, propose d'ajouter les points suivants :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont-Porcien
- Approbation de la modification du carrefour RD2 et RD14 et demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental des Ardennes (dispositif de répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière)
- Restitution de caution suite à état des lieux conforme
- Avis sur attribution ou non d'une concession dans le cimetière de Chaumont-Porcien
- Information sur le coût final de la toiture des 12 et 14 place de la mairie à Chaumont-Porcien
- Avis sur une demande de l'Association « Et si on chantait »
- Information sur les subventions obtenues concernant l'aire de jeux
- Travaux chemin du lavoir à Wadimont
- Remise en état des passages pour piétons à Chaumont-Porcien

Le Conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Monsieur LANEAU Philippe fait appel en début de séance des questions diverses :

- Madame GUZA Hélène souhaite prendre la parole concernant la fermeture des services de chirurgies et bloc opération de l'hôpital de Rethel
- Madame MUTEREL Nadine demande des informations sur l'organisation des visites médicales au sein de la commune pour les employés communaux
- Monsieur DEVIE Jean informe de l'organisation en partenariat avec l'office d'animation des Crêtes Préardennaises, d'une balade en calèche et d'un pique-nique sur le site de Saint-Berthauld en date du 28 juillet 2025.
- Monsieur JADART Michel souhaite interpeller les membres du Conseil Municipal sur le manque de main d'œuvre pour l'organisation de la messe de St Berthauld
- Madame BERNARD Marie-Claude signale les aboiements de nombreux chiens rue de grain

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 21 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal à cette date.

- PRISE EN CHARGE PARTIELLE D'UNE FACTURE D'EAU SUITE A UNE FUITE APRES COMPTEUR

Un administré de la commune, a constaté une fuite importante d'eau sur son installation privée, après compteur, engendrant une surconsommation et une facture d'eau anormalement élevée. Après vérification, il apparaît que cette fuite est survenue à cause d'un tuyau en plomb non remplacé lors des travaux entrepris par le SIAEP et la commune. La responsabilité de l'entretien de la partie privative de l'installation incombe normalement à l'usager, toutefois, compte tenu du fait que le tuyau en plomb aurait dû être remplacé par le SIAEP et la commune, malgré le refus de l'habitant à l'époque.

Considérant que le nouveau propriétaire n'est pas responsable de cet état de fait,

Considérant que le SIAEP de Rocquigny prend une partie de la facture de consommation à sa charge,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur une prise en charge partielle de la facture d'eau à hauteur de 250.50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une aide exceptionnelle à l'administré concerné, correspondant à une prise en charge partielle de la facture d'eau, à hauteur de 250.50 €.
- Charge le Maire d'informer l'administré de cette décision, et de procéder au paiement d'une facture auprès du SIAEP.

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'EXPLOITER DU PARC EOLIEN HSR

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 22 mai 2025 portant organisation d'une participation du public par voie électronique (« PPVE ») relative à la demande de modification des conditions d'exploiter du parc éolien HSR, que cette PPVE est ouverte du 13 juin au 13 juillet, que l'avis du conseil municipal ne sera pas pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la PPVE.

Monsieur le maire, décrit les modifications apportées sur le parc éolien HSR :

- Une augmentation de la puissance maximale des machines, passant unitairement de 3,3 MW à une puissance comprise entre 4,5 et 6,4 MW, soit une puissance totale maximale du parc de 103,5 à 147,2 MW contre 75,9 MW prévu initialement ;

- Une augmentation de gabarit des 23 éoliennes du parc, comprise entre 9% et 15%, avec une hauteur en bout de pale comprise entre 198,5 m et 200 m contre 173 m à 183 m prévu initialement ;
- Une augmentation du diamètre des rotors des 23 éoliennes, passant de 162 m à 163 m contre 126 m prévu initialement (~+29%) ;
- Une réduction de la garde au sol (garde au sol = distance entre le sol et le bas de la pale en position verticale), passant de 47 à 57 m à 35,5 m à 38 m selon les gabarits retenus ;
- Une modification d'implantation ;
- Une modification de la dimension des plateformes ;
- Une modification de l'agencement et de la pérennité des virages créés ;
- La modification du raccordement interne avec le doublement des postes de livraison

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable aux modifications du parc éolien HSR,
- Considère que les éléments du dossier permettent d'identifier que les modifications apportées aux projets ne sont ni substantielles, ni significatives ;
- Considère que cette modification permettra d'améliorer la production d'électricité du parc éolien, tout en conservant le même nombre de mâts.

- POINT SUR LES FINANCES – LIGNE DE TRESORERIE

Lors de la dernière séance en date du 21 mai 2025, une décision portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie restait à déterminer.

Rencontre avec le conseiller des finances publiques, le mercredi 9 juillet à 14h, en présence de Messieurs DEVIE Jean et PAIN Anthony pour faire le point.

Le pôle scolaire de Chaumont-Porcien a validé le paiement de la participation communale en trois fois. Les travaux de la toiture des 12 et 14 place de la mairie sont achevés.

L'Etat a versé une dotation de 103 229.00 €.

En juillet il sera possible de régler l'acompte du pôle, le tracteur et la toiture.

A ce jour, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie. Un second point sera fait en septembre.

- CHANGEMENT DE GERANCE DE « LA TABLE DE SAINT-BERTHAULD »

La commune est propriétaire des murs du restaurant, actuellement exploité sous le régime d'une gérance. Le gérant actuel veut céder son activité. Dans l'hypothèse où un repreneur exprime son intérêt pour l'acquisition des murs, la commune doit réfléchir sur cette possibilité de vendre cet immeuble communal, tout en garantissant la pérennité du restaurant.

Madame MUTEREL Nadine fait remarquer qu'une fois le bâtiment vendu, la commune ne pourra plus intervenir en cas de changement d'activité ou de fermeture. Il y a un risque de perdre le commerce, alors que le fait de posséder les murs garantit le maintien du restaurant dans la commune.

Monsieur LANEAU Philippe, informe que la piste d'un bail avec option d'achat est également possible sur une période définie.

Il faut aussi s'interroger sur les capacités de la commune à conserver ou non le bien.

En conclusion, à ce jour aucune décision n'est à prendre, mais un avis pour la vente du bâtiment est demandé.

Favorable à la vente : 8 voix (dont 1 procuration)

Abstention : 1 voix

L'étude notarial doit faire une estimation du bien.

- VENTE D'UN TRACTEUR COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil municipal :

Suite à la proposition de procéder à la mise en vente d'un tracteur communal de marque ISEKI, immatriculé EZ-461-LT, en l'état, au prix de 7 000.00 €, à l'entreprise LAMBOT Matériel ZAC de l'étoile à Rethel 08300,

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, toute vente de bien mobilier appartenant à la commune doit être autorisée par le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la vente,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente du tracteur communal susmentionné
- Autorise le Maire à vendre le tracteur au prix de 7 000.00 € à l'entreprise mentionnée ci-dessus et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

- ACHAT D'UN TRACTEUR COMMUNAL

Le Maire expose au Conseil municipal :

Suite à la vente du tracteur communal ancien (délibération n° 382025), il est proposé d'acquérir un nouveau tracteur répondant aux besoins actuels.

Considérant la décision d'acquérir un tracteur par l'inscription de la dépense à l'article 2157, section d'investissement au budget primitif 2025.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser l'achat.

Considérant la proposition de l'entreprise Lambot Matériel, rue Pierre Latécoère, ZAC de l'étoile 2 08300 Rethel, d'un tracteur ISEKI, type SXG327, état neuf, pour la somme de 24 582.00 € TTC,

Considérant que l'opération sera financée partiellement par le produit de la vente de l'ancien tracteur,

Les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorisent l'achat d'un tracteur communal neuf pour un montant de 17 582.00 TTC € (après déduction de la reprise)
- Autorisent le Maire à signer le bon de commande nécessaire à l'acquisition

- ORGANISATION DU 14 JUILLET 2025

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont-Porcien organise un barbecue le dimanche 13 juillet 2025 à partir de 19h00, avec animation musicale, sur la place de Chaumont-Porcien.

La Commune organise une retraite aux flambeaux le dimanche 13 juillet 2025 à 22H00. Distribution gratuite de lampions et torches devant la mairie.

Feu d'artifice tiré au terrain de football à 23H00.

Cérémonies du lundi 14 juillet 2025 à CHAUMONT-PORCIEN

Cérémonie et dépôt de gerbes à 11H30 au Monument aux Morts de CHAUMONT-PORCIEN, suivis d'un vin d'honneur (offert par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont-Porcien) avec distribution de friandises aux enfants, offertes par la commune, sur la place du village.

Cérémonies du lundi 14 juillet 2025 à WADIMONT

Cérémonie et dépôt de gerbes à 14H30 au Monument aux Morts de **RUBIGNY**, suivis d'un vin d'honneur avec distribution de friandises aux enfants en **mairie de WADIMONT**.

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CHAUMONT-PORCIEN

Le Maire expose au Conseil municipal :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont-Porcien participe activement à l'animation de la vie locale, notamment à travers des manifestations et cérémonies.

Dans ce cadre, l'Amicale a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune afin de contribuer au financement de l'organisation de la fête de Saint-Berthauld et en particulier à la prise en charge des boissons des membres de l'orchestre chargé de l'animation, pour un montant de 103.50 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur l'octroi d'une aide exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 103.50 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont-Porcien.

Cette subvention sera imputée au budget communal, chapitre 65748 (subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé).

- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CARREFOUR RD2 ET RD14 ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES (dispositif de répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière)

Le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire communal, il est envisagé de modifier le carrefour situé à l'intersection de la RD2 et de la RD14, point jugé problématique en termes de circulation et de vitesse.

Un projet d'aménagement a été établi comprenant un ensemble de marquage au sol en enduit à froid routier comprenant une bande STOP, une goutte d'eau et un cédez le passage, ainsi que l'achat de panneaux directionnels, pour un montant estimé à 4 956.00 € T.T.C.

Dans le cadre du dispositif départemental de répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière, la commune peut solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Ardennes pour la réalisation de cet aménagement.

Le Conseil municipal est donc invité à approuver le projet et à autoriser la demande de subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de modification du carrefour RD2/RD14 tel que présenté par le Maire.
- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Ardennes, au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention.

- RESTITUTION DE CAUTION SUITE A ETAT DES LIEUX CONFORME

Le Maire expose au Conseil municipal :

La locataire du 26 place de la mairie, appartement n° 3, a donné son préavis et a libéré le logement au 30 juin 2025.

Un état des lieux a été réalisé le 27 juin 2025, et celui-ci n'a révélé aucune dégradation ou anomalie.

En conséquence, il est proposé de procéder à la restitution complète de la caution d'un montant de 355.00 € versée par Madame MICHAUX Manon, sur l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de restituer la caution d'un montant de 355.00 € versée par la locataire sortante
- Autorise le Maire à effectuer le remboursement

- DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE DE CHAUMONT-PORCIEN

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents d'une demande d'acquisition d'une concession funéraire au cimetière communal de Chaumont-Porcien, d'une personne originaire de Chaumont-Porcien, ayant des personnes inhumées à Chaumont-Porcien, notamment son épouse, mais habitant à Rethel actuellement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les concessions peuvent être attribuées prioritairement :

- aux personnes domiciliées dans la commune, aux personnes décédées sur le territoire communal, aux personnes disposant déjà d'une concession familiale dans le cimetière concerné.

Les membres du Conseil municipal, autorisent le Maire à attribuer au demandeur, non domicilié mais originaire de la commune, une concession dans le cimetière communal de Chaumont-Porcien.

- INFORMATION SUR LE COÛT FINAL DE LA TOITURE DES 12 ET 14 PLACE DE LA MAIRIE A CHAUMONT-PORCIEN

Les travaux de réfection de la toiture des 12 et 14 place de la mairie sont achevés.

Coût Final des travaux : **montant HT** : 33 654.00 € **TVA** : 6 730.80€ **Montant TTC** : 40 384.80 €

Subventions reçues :

Subvention n° 1 : DETR

Montant accordé : 10 191.00 €

Subvention n° 2 : REGION

Montant accordé : 16 984.00 €

Coût restant à charge de la commune :

13 209.80 €

FCTVA à recevoir l'année prochaine :

Environ 5 048.00 €

Grâce aux deux subventions obtenues, et la récupération d'une partie de la TVA, le coût net pour la commune s'élève à environ 8 161.00 € (reste à charge), soit une réduction significative de 20%.

- LETTRE DE L'ASSOCIATION « Et si on Chantait »

Monsieur LANEAU Philippe donne lecture d'un courrier du Président de l'Association reçue en date du 1^{er} juillet 2025.

Les choristes, le chef de cœur et les musiciens de l'orchestre de l'Ecole de musique se produiront en concert le 19 septembre prochain à 20 heures dans l'église de Chaumont-Porcien. Le Président demande à la municipalité de bien vouloir offrir le verre de l'amitié aux choristes et les musiciens de l'orchestre de l'Ecole de musique. Il faut compter environ 70 personnes.

Les membres du Conseil municipal acceptent la prise en charge de l'organisation du verre de l'amitié qui se déroulera dans la salle des fêtes de Chaumont-Porcien, à l'issue du concert. Seules les boissons seront offertes, le service incombera aux membres de l'Association « Et si on Chantait » et de l'école de musique.

- INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS OBTENUES CONCERNANT L'AIRE DE JEUX

Coût du projet : 47 986.32 € T.T.C

Subventions reçues :

Subvention n° 1 : France ruralité : FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire)

Montant accordé : 10 970.00 €

Subvention n° 2 : REGION
Montant accordé : 15 995.00 €

Coût restant à charge de la commune :

21 021.32 €

FCTVA attendu :

Environ 5 998.29 €

En raison de la situation financière actuellement, le projet sera reporté en fin 2025 ou l'année prochaine. Possibilité également de diminuer certains postes de dépenses. A revoir avec l'entreprise.

- REFECTIION DES PASSAGES POUR PIETONS

Monsieur LANEAU Philippe explique qu'il est nécessaire de refaire les passages pour piétons à partir du cabinet médical de la grande rue, jusqu'au pôle scolaire.

Suite à demande de devis auprès des établissements Kneper, 25 kg de peinture blanche coûte 921.60 euros T.T.C.

Un passage piéton en résine coûte 360.00 euros H.T.

La résine est beaucoup plus résistante que la peinture routière qui s'estompe souvent en moins d'un an. La résine peut durer 3 ans.

Un passage en résine représente un investissement initial un peu élevé, mais amorti sur le moyen terme, car on évite 1 passage de repeinture, tous les ans. Economies sur la main-d'œuvre et la peinture.

Le Conseil Municipal décide d'investir dans la réalisation de 3 marquages au sol en résine à froid cette année, sur la commune de Chaumont-Porcien.

Madame BENOIT Francine précise qu'il y a un passage piéton au niveau de l'abris bus à Wadimont et signale que à la descente du bus, les enfants ont les pieds dans la boue.

Monsieur LANEAU Philippe, suggère à Madame BENOIT Francine de rentrer en contact avec le responsable des transports scolaires pour réclamer que la dépose des enfants soit effectuée au bon endroit.

- CHEMIN DU LAVOIR A WADIMONT – PROBLEME D'ECOULEMENT D'EAU

Le président de l'association foncière de Wadimont a signalé un problème d'écoulement d'eau affectant le chemin du lavoir, propriété de l'association.

Monsieur LANEAU a rencontré le président de l'association afin de constater la situation sur place et d'échanger sur les travaux nécessaires pour rétablir un écoulement correct.

Le président de l'association a présenté un devis de 300.00 euros H.T pour recreuser le fossé et un second devis de 630.00 euros H.T pour la fourniture de 28 tonnes de cailloux 0/32.

Afin de s'assurer du bien-fondé de la demande, Messieurs DEVIE Jean et JADART Miche, accompagnés de Monsieur LANEAU Philippe sont chargés de se rendre sur place, pour constater l'état du chemin et vérifier la légitimité des travaux sollicités.

Questions diverses :

Madame BERNARD Marie-Claude, signale avoir reçu plusieurs plaintes d'habitants domiciliés rue de Grain et route d'Adon concernant des aboiements incessants de chiens, survenant de jour comme de nuit.

Il est proposé d'adresser dans un premier temps un avis de rappel à l'ordre aux propriétaires, les invitant à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les nuisances sonores.

Monsieur DEVIE Jean, « Association les passionnés du cheval de trait Ardennais » en partenariat et à la demande de l'Office des Crêtes Préardennaises, réalise une balade en calèche à la découverte du village et de ses environs, suivie d'un pique-nique sur le site de Sainte-Olive, le lundi 28 juillet 2025. Le départ aura lieu à Logny-Les-Chaumont à 9H30.

Monsieur LANEAU Philippe informe que le Jury Départemental du Label Villes et Villages Fleuris, passera dans notre commune le mercredi 30 juillet 2025 à 10H45.

Monsieur JADART Michel, Conseiller, exprime son mécontentement suite à l'absence de ses collègues et de certains membres de la commission des fêtes lors de la célébration de la Saint Berthould. Il signale avoir rangé les objets utiles à la célébration tout seul dans l'église.

Monsieur LANEAU Philippe trouve regrettable que les manifestations se déroulent avec une présence aussi réduite de l'équipe municipale. Les conseillers savent ce qu'ils peuvent faire, il suffit de prendre l'initiative et d'être présent. Il ne faut pas attendre que l'on vienne vous solliciter individuellement.

Madame GUZA Hélène prend la parole concernant la situation de l'hôpital de Rethel. Un rapport d'expertise sur la sécurité des soins et de la gouvernance du Groupe hospitalier Sud Ardennes (GHSA), l'ARS Grand Est a décidé de suspendre l'activité de chirurgie du site, à compter du 5 juillet 2025.

Monsieur LANEAU Philippe revient sur la recherche d'un médecin pour Chaumont-Porcien. Réunion avec la CPTS le mardi 17 juin 2025. La communauté de communes des crêtes pré ardennaises informe être en relation avec un médecin qui cherche à s'installer. Une réunion avec la CPTS se tiendra à Chaumont-Porcien, le 2 septembre 2025.

Monsieur LANEAU Philippe informe du classement de la commune lors des jeux inter villages qui se sont déroulés à Launois Sur Vence. L'équipe termine dernière et a donc la charge d'une quille « du perdant » qu'il faudra repasser si possible, à une équipe adverse, l'année prochaine.

Madame MUTEREL Nadine informe avoir été interpellée par un agent communal sur les conditions de visite médicale. Que doit faire l'agent pour effectuer une visite médicale ?

La visite médicale se fait en lien avec les services de santé au travail. Les visites périodiques se font désormais tous les 2 à 5 ans. Si l'agent est demandeur, il doit faire sa demande au secrétariat de mairie, et c'est l'employeur qui se chargera de faire une demande auprès du service de santé au travail de Rethel.

Monsieur LANEAU Philippe souhaite parler du mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants à compter des élections municipales de mars 2026.

Ce qui change en 2026 :

- les communes sont soumises au scrutin de liste, à deux tours, avec représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50% pour la liste arrivée en tête.

- les candidatures individuelles ne sont plus possibles. Les électeurs devront choisir une liste entière, sans modification possible du bulletin. Les bulletins panachés seront invalides.

- les listes doivent comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, avec une tolérance de deux noms en moins. (Neuf candidats au moins dans les communes de 100 à 499 habitants au lieu de 11).

- les listes pourront comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à faciliter le remplacement d'un conseiller municipal.

- en cas de vacance d'un siège en cours de mandat, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu serait appelé à remplacer le conseiller sortant, si la liste comportait plus que 11 élus pour 100 à 499 habitants.

- obligation de parité entre les femmes et les hommes. Pour une commune qui compte 11 sièges à pourvoir, la liste devra présenter 11 noms alternant femmes et hommes (ou inversement), sous peine d'irrecevabilité.

- le maire restera élu selon les mêmes modalités qu'auparavant.

Devant toutes ces nouveautés, monsieur LANEAU Philippe, souhaite que chacun se positionne pour le prochain mandat. Un point sera fait en septembre. Une réunion publique sera organisée avant Noël.

Information sur deux remerciements concernant le versement des subventions aux associations. L'UNC de Chaumont-Porcien et le Club de joie de vivre, remercient la municipalité pour les subventions versées.

Séance levée à 23H00.

Le Secrétaire de séance
Madame MUTEREL Nadine



Le Maire
Monsieur LANEAU Philippe

